Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq mai deux mil vingt-six, s'est réuni.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMELIN Jean-Paul
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
MARTIN Fabrice
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
RICHARD Michel
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents** : 16

Absentes excusées : HUET Solvec (Donne pouvoir à Nadège FRANÇAIS), Marielle DREZEN-LAURGEAU (Donne pouvoir à Jean-François FRÉVILLE) Christophe BA (Donne pouvoir à Michel RICHARD).

Secrétaire : Thérèse RAULT

2026-05-10 : TRAVAUX DE RÉNOVATION LOGEMENT 1 RUE SAINT-LIMON : RÉATTRIBUTION MARCHÉ LOT N°2
1.1 – MARCHÉS PUBLICS

Pierrick LE MERCIER adjoint, explique à l'assemblée qu'il a été nécessaire de résilier le marché public relatif aux travaux de rénovation du logement situé 1 Rue Saint-Limon avec la société LP Bretagne, pour défaut d'exécution des travaux. Il convient donc de choisir une nouvelle entreprise pour réattribuer le marché lot n°2 « Menuiseries intérieures et extérieures » pour la rénovation du logement.

Pierrick LE MERCIER adjoint, présente les devis des entreprises Alnot Menuiserie pour un montant TTC de 24 824.73 € et d'Astuces Menuiseries pour un montant TTC de 23 948.03 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_10-DE

- de valider le devis de la société Astuces Menuiseries pour un montant total de 23 948.03 € TTC et de lui attribuer le marché lot n°2.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 21 mai 2026
et de la publication le 21 mail 2026
Le Maire, Michel RICHARD

Richard

MAIRIE DE PLÉMY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)